



*Date de dépôt : 11 décembre 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Jean-Marc Guinchard : Plan crack : où en est-on après plus d'un an et plusieurs textes déposés au Grand Conseil ?**

En date du 22 novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le 4 octobre 2023, le Conseil d'Etat, sous l'égide du département de la sécurité et des mobilités (DSM), dévoilait son plan stratégique de lutte contre le crack pour faire face à l'augmentation préoccupante du phénomène du crack à Genève. Basé sur la politique des quatre piliers et planifié sur trois ans, ce plan avait été élaboré en collaboration avec l'ensemble des actrices et acteurs concerné-e-s. Il permettait d'améliorer l'accompagnement socio-sanitaire des consommateurs et offrait des perspectives aux riverains des Grottes – mais aussi des Pâquis – confrontés à une dégradation importante de la qualité de vie dans leurs quartiers.*

*Le Conseil d'Etat relevait dans son communiqué que ce plan avait « pour objectifs de répondre aussi bien aux attentes de la population en termes de sécurité et de tranquillité publiques qu'aux besoins socio-sanitaires et sécuritaires des consommateurs ». Il précisait que « la transversalité des mesures mises en place permet de renforcer la collaboration pluridisciplinaire médico-psycho-sociale, indispensable pour faire face à cette urgence sociale ».*

*En décembre 2023, le Grand Conseil genevois débloquait un montant conséquent de 6 millions de francs pour permettre la mise en œuvre des premières mesures en 2024.*

*Parmi les mesures annoncées comme urgentes figurait notamment l'installation d'un nouvel espace de consommation et de repos accolé à la*

structure actuelle de Quai 9 et destiné spécifiquement aux consommateurs de crack. Pour rappel, ces derniers sont exclus de cette structure depuis l'été 2023, la cohabitation avec les autres usagers et le personnel de Quai 9 étant devenue trop explosive.

D'autres mesures devaient être renforcées grâce aux 6 millions débloqués par le parlement cantonal, telles que les tournées de rues (maraudes) avec des acteurs sociaux et médico-soignants, la possibilité de mise à l'abri en hébergement d'urgence – selon le modèle éprouvé du Housing First (« le logement d'abord ») – ou encore l'offre d'activités occupationnelles pour les consommateurs.

Un an plus tard, force est de constater que le déploiement du plan crack peine à se concrétiser. Les riverains ne voient aucune amélioration sur le terrain et déplorent la lenteur de la mise en œuvre du plan crack. A titre d'illustration, le local qui devait permettre de contenir une partie des consommateurs de crack aux abords de Quai 9 pour éviter qu'ils ne se dispersent dans le quartier des Grottes n'a toujours pas été installé, alors que la Ville de Genève a annoncé avoir mis à disposition une parcelle en février déjà.

Il est impératif que le Conseil d'Etat prenne la mesure de l'urgence de la situation sur le terrain et que des réponses claires soient apportées rapidement à la population. La situation actuelle ne saurait perdurer au détriment des habitant-e-s du quartier des Grottes et de l'accompagnement socio-sanitaire des consommateurs.

Face à ces éléments, plusieurs questions méritent d'être posées :

- **Le Conseil d'Etat considère-t-il toujours le plan crack comme une priorité socio-sanitaire et sécuritaire ?**
- **Dans ce contexte d'urgence, est-il acceptable que le COPIL opérationnel de coordination, piloté par le DSM (et pour lui l'OCS) et réunissant tous les acteurs de terrain, n'ait été convoqué que deux fois en 2024 (début avril et fin octobre), une fréquence étonnamment faible au regard de l'urgence de la situation ? Ne serait-il pas nécessaire d'intensifier ce rythme (1×/mois) pour assurer une meilleure réactivité, sachant qu'un travail en réseau est fondamental selon les experts de la question ?**
- **Le rythme du COPIL politique, réunissant notamment le conseiller d'Etat chargé de la santé et la conseillère d'Etat chargée de la sécurité, ne devrait-il pas lui aussi être plus soutenu qu'aujourd'hui ?**

- *Quel est l'état d'avancement de l'utilisation des 6 millions de francs alloués par le Grand Conseil pour 2024 ? Le Conseil d'Etat peut-il fournir le détail des dépenses effectuées jusqu'à présent ?*
- *Quand ont été organisées les premières maraudes et combien de maraudes ont été effectuées depuis ? Quel est l'état d'avancement du projet Housing First ?*
- *Le Conseil d'Etat peut-il indiquer quand le local annexe sera effectivement installé à proximité du Quai 9, sachant que cette mesure est essentielle pour diminuer les scènes ouvertes de consommation auxquelles les riverains du quartier des Grottes sont confrontés quotidiennement ?*

*Je remercie le Conseil d'Etat de sa prompte et prochaine réponse.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

**Le Conseil d'Etat considère-t-il toujours le plan crack comme une priorité socio-sanitaire et sécuritaire ?**

Le plan crack reste aujourd'hui une priorité pour le Conseil d'Etat. Depuis 2023, les départements de la santé et des mobilités (DSM), des institutions et du numérique (DIN), de la cohésion sociale (DCS) ainsi que de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) sont tous mobilisés et engagés dans un effort conjoint pour renforcer la prévention et la réduction des risques liés à la consommation de crack, et pour limiter les problèmes d'ordre ou de nuisances publiques, liés notamment à des regroupements de consommateurs de crack sur la voie publique dans le canton. Le plan crack s'inscrit ainsi dans la politique des 4 piliers, en renforçant le volet social, indispensable à la réponse à cette problématique complexe. Dans ce domaine, les départements agissent avec l'Association Première Ligne, élément clé du dispositif de réduction des risques, et en étroite collaboration avec la Ville de Genève.

**Dans ce contexte d'urgence, est-il acceptable que le COPIL opérationnel de coordination, piloté par le DSM (et pour lui l'OCS) et réunissant tous les acteurs de terrain, n'ait été convoqué que deux fois en 2024 (début avril et fin octobre), une fréquence étonnamment faible au regard de l'urgence de la situation ? Ne serait-il pas nécessaire d'intensifier ce rythme (1×/mois) pour assurer une meilleure réactivité, sachant qu'un travail en réseau est fondamental selon les experts de la question ?**

La collaboration entre les équipes de terrain et les représentants de l'Etat et de la Ville de Genève se poursuit de manière très rapprochée sur ce dossier et de nombreux échanges et rencontres ont lieu en dehors des séances du comité de pilotage (COPIL) opérationnel de coordination. Des groupes de travail dédiés au suivi du plan stratégique crack se rencontrent tous les 3 mois et des synergies entre les différents acteurs et partenaires ont pu être créées. Le travail de terrain est très présent et le Conseil d'Etat a toute confiance en ses équipes pour la mise en œuvre du plan stratégique de lutte contre le crack.

**Le rythme du COPIL politique, réunissant notamment le conseiller d'Etat chargé de la santé et la conseillère d'Etat chargée de la sécurité, ne devrait-il pas lui aussi être plus soutenu qu'aujourd'hui ?**

Le Conseil d'Etat suit de près et soutient les activités des acteurs publics et privés engagés ensemble dans la réponse à la problématique complexe que représente la consommation de crack. Par ailleurs, des rencontres regroupant le conseiller d'Etat chargé de la santé et la conseillère d'Etat chargée de la sécurité ont déjà eu lieu plusieurs fois autour de cette thématique, dont la dernière le 10 décembre 2024, et les futures séances sont également déjà prévues.

**Quel est l'état d'avancement de l'utilisation des 6 millions de francs alloués par le Grand Conseil pour 2024 ? Le Conseil d'Etat peut-il fournir le détail des dépenses effectuées jusqu'à présent ?**

Pour le DSM, le budget de 2024 pour les mesures du plan stratégique crack, adopté le 4 octobre 2023, est de 2 507 159 francs. Toutes les mesures envisagées, en dehors de l'extension qui n'est pas encore réalisée, ont été et sont actuellement déployées. De ce fait, les seuls montants alloués à cette infrastructure, à son personnel et au déploiement de l'analyse des substances en salle de consommation dès l'ouverture de l'extension restent non-dépensés actuellement.

Porteurs	Mesures	Réalisation	Notes
DSM	<b>Mesures de Première Ligne</b>		
	Matériel de crack	100%	Echange ou vente du matériel de consommation pour la réduction des risques
	Monitoring de la consommation	100%	A ce jour, les seules données sur les consommateurs de crack sont ceux des usagers du Sleep-In
	Dispositif Sleep-In	100%	12 lits 7j/7 de 20h à 7h avec accès régulé à la salle de consommation
	Maraudes	100%	Maraudes des collaborateurs sociaux et gestion du pourtour de Quai 9
	Distribution de collations et d'eau	100%	2 repas 5j/7 distribués et eau à disposition 24h/24
	Bagagerie	100%	Possibilité de déposer ses bagages
	Extension	0%	Travaux en février 2025 en vue d'une ouverture en mai 2025
	Analyse de substances au sein de l'extension	0%	En attente de l'ouverture de l'extension
	Soutien à la gestion et la coordination	100%	Financement dès fin 2023
	Dispositif sanitaire de l'hébergement d'urgence	100%	15% poste médical au sein du Passage et CausE sur les 12 lits du projet

<b>Mesures HUG</b>			
	Stratégie de médecine de premier recours (SMPR) Addicto (UDMPR)	100%	Mesures de permanences médicales 2j/7
	Caap Arve : Projet Rue	100%	Projet Rue avec maraudes pluridisciplinaires : spécialité psychiatrie et pairs-aidants
<b>Evaluation du plan stratégique</b>			
	Etude Evaluation Plan	0%	Débutera mi-2025
DCS	Défraiement des usagers	100%	Majorations des petits jobs pour les usagers. Mesures occupationnelles.
	Poste travailleur social	100%	2 chargés de projets pour le développement du Housing First
	Hébergement d'urgence – Le Passage et Le CausE (partage DSM-DCS)	100%	9 places hommes au Passage (Armée du Salut) 3 places femmes au CausE
DIP	Prévention auprès des élèves de l'enseignement secondaire II	100%	Renforcement du personnel médico-infirmier du service de santé de l'enfance et de la jeunesse
	Soutien à la FEGPAC	100%	Actions de prévention des consommations à risque auprès des élèves

S'agissant des mesures mises en place par le DIN, et plus particulièrement de l'action de la police, dans l'attente du renfort opérationnel des 12 équivalents temps plein (ETP) inclus dans le plan d'action et actuellement en formation, il a été opéré des bascules de force pour renforcer la sécurité de l'espace public dans le secteur Grottes-Cornavin-Pâquis (gendarmerie). Par ailleurs, plus de la moitié des ressources de police judiciaire affectées à la lutte contre le trafic des stupéfiants en général a été dévolue spécifiquement à la lutte contre le crack.

**Quand ont été organisées les premières maraudes et combien de maraudes ont été effectuées depuis ? Quel est l'état d'avancement du projet Housing First ?**

Les maraudes, prestation existant dans le contrat de prestation 2019-2025 de l'Association Première Ligne, ont été renforcées lors des premières mesures urgentes (hiver 2022) et au travers du plan stratégique. Le plan stratégique a toutefois permis une pluridisciplinarité dans cet « aller-vers », incluant également la participation de pairs aidants. C'est ainsi que, dès novembre 2023, des tandems incluant infirmières et médecins avec la spécialité psychiatrique, pairs-aidants, travailleurs sociaux et même policiers ont été développés. Cette approche essentielle a actuellement permis à plus de 130 consommateurs d'être à nouveau orientés vers une prise en soins.

Concernant le projet Housing First, deux cheffes de projet à 75% avec des compétences complémentaires ont été engagées en été 2024 et rendent compte au COPIL Housing First, constitué de représentantes et représentants des domaines social, médical et associatif. Sur la base de l'analyse effectuée et du concept élaboré, le développement d'un projet pilote devrait démarrer au printemps 2025. Dans cette attente, les 9 places hommes au sein du Passage (Armée du Salut) et les 3 places dédiées prioritairement aux femmes au CausÉ, sont attribuées pour de l'hébergement d'urgence de court à moyen terme.

**Le Conseil d'Etat peut-il indiquer quand le local annexe sera effectivement installé à proximité du Quai 9, sachant que cette mesure est essentielle pour diminuer les scènes ouvertes de consommation auxquelles les riverains du quartier des Grottes sont confrontés quotidiennement ?**

Le travail est en cours, avec un chantier planifié pour février de l'année prochaine en vue d'une ouverture de l'extension en mai 2025.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET